



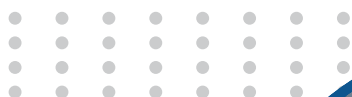
Saint-Laurent-de-
Chamousset
MONTS DU LYONNAIS



LETTRE D'INFORMATION

COMMUNALE N° 38

JUILLET 2026



Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

☎ 04 74 70 50 19

@ mairie@saintlaurentdechamousset.fr

🌐 www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Vente interdite – Ne pas jeter sur la voie publique

Bienvenue sur notre commune

Dans ce numéro

Thèmes	Pages
Edito du maire	3
Permanences des élus	4
Economie - Les marchés	5
Urbanisme - Voirie	7
Sécurité du village	8
Bâtiments	8
Fleurissement	9
Santé sociale	10
Scolarité	12
Sport - Jeunesse	13
Tourisme	14
Agenda communal	15
Informations communales	16
Informations diverses	17
Zoom sur le Tir à l'Arc	20
Informations Intercommunales	21
Un peu d'histoire : la naissance du corps des sapeurs pompiers	22
Comptes rendus des conseils municipaux	23



Mentions légales

Directeur de publication : Pierre VARLIETTE

Rédacteurs : Commission communication communale

Imprimé en 1 140 exemplaires par imprimerie EGF

Illustrations : photos de la mairie

ÉDITO DU MAIRE

Chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais,



Alors que l'été a commencé et que notre territoire traverse une période de forte chaleur. Je veux d'abord rappeler l'importance de la prévention et de la solidarité. La canicule peut être dangereuse, surtout pour les personnes âgées, les nourrissons, les personnes fragiles et celles travaillant en extérieur. Cette situation climatique sans précédent, nous rappelle qu'il est essentiel que chacun s'adapte et surtout se préserve en anticipant. Protégeons les plus fragiles et adoptons les gestes simples : boire souvent, limiter les efforts, garder nos intérieurs frais. N'hésitez pas à signaler un voisin isolé ou à demander de l'aide. Chacun peut agir à son niveau, un simple appel peut sauver. La commission municipale en charge de l'action sociale a mis tout en œuvre et est pleinement mobilisée pour assurer votre sécurité et votre confort.

L'été est aussi synonyme de convivialité : des animations sont proposées par nos associations, que ce soit la vogue, organisée, les 11, 12, 13 et 14 juillet par les jeunes de la classe en 7, ou encore le concours de boule lyonnaise le 14 juillet, avec un repas servi sous la halle aux veaux, proposés par le Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais, qui sera suivi en fin de soirée par un magnifique feu d'artifice offert par la Municipalité. Profitez de ces moments estivaux avec prudence et bienveillance. Prenez soin de vous et des vôtres !

Le vendredi 10 juillet à partir de 18h00 aura lieu l'inauguration de la résidence seniors « Le Clos de la Galène », construite par « 2 Fleuves Rhône Habitat », et de la salle d'animation communale financée par la Commune, située dans l'établissement qui comprend vingt-six logements. Dès 17h30 une visite aura lieu à la résidence du Centre 2000 pour présenter la réhabilitation complète du bâtiment et de ses abords. Tous les Saint Laurentaises et les Saint Laurentais sont invités à participer à cette cérémonie. Voilà un projet tant attendu, qui se concrétise. La salle d'animation communale est mise à disposition des résidents. Un règlement d'utilisation a été établi et l'animation est assurée par l'association ADMR «Chamousset en Lyonnais». Cette salle climatisée et équipée d'un coin cuisine, est vraiment bien adaptée.

Lors de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 29 avril, j'ai donné lecture d'un courrier des porteurs du projet de construction, sur notre Commune, d'un complexe sportif dédié aux sports de raquette (padel, badminton, pickleball). Ils annonçaient l'abondance de ce projet. Ce courrier est diffusé dans cette lettre d'information. Par ces quelques mots je voudrais tout d'abord remercier ces investisseurs locaux qui voulaient apporter à notre Commune une telle infrastructure, qui aurait notamment profité à la jeunesse, dont l'investissement et le fonctionnement n'auraient pas eu d'impact négatif sur le budget communal, bien au contraire. Il est vrai qu'il y a eu un manque de communication, mais quand j'ai appris qu'une opposition forte se constituait contre ce projet, j'ai tout de suite demandé de le suspendre et j'ai indiqué, que l'on se remettrait autour de la table avec une large consultation de la population, après les élections municipales. J'ai envoyé ce message, notamment aux instigateurs de la pétition qui allait s'enclencher. Ils n'en ont pas tenu compte. Et je déplore ce qui s'est passé ensuite. Le comportement de certaines personnes m'a surpris, en diffusant de fausses informations, auprès des habitants.

Je reste maintenant à votre écoute, avec mon équipe municipale pour un développement harmonieux de notre belle Commune de Saint Laurent.

« Je vous souhaite un bel été »

**Votre maire
Pierre VARLIETTE**

Permanences des élus

SAMEDI de 9h à 12h en Mairie

Juillet / Août / Septembre/Octobre 2026

**Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire Pierre VARLIETTE
merci de contacter le secrétariat de Mairie au : 04 74 70 50 19**

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec un adjoint nous vous demandons de le contacter directement (n° de portable ci-dessous)

Date	Elus	Responsable des commissions	N° de Tel
Sur rendez-vous	Pierre VARLIETTE Maire	Finances - Urbanisme - Sécurité	07-62-58-62-80
Samedi 20 Juin	Isabelle LOTISSIER Adjointe	Associations - Gestion des salles Culture - Fleurissement - Jardin collectif - Poulailier	07-71-04-65-67
Samedi 27 Juin	Gilles RAYNARD Adjoint	Bâtiments - Agriculture - Environnement Gestion des déchets	07-63-42-69-66
Samedi 4 Juillet	Thierry LOISON Adjoint	Economie - Commerce - Artisanat - Marchés forain et fermier - Gestion des réseaux	06-33-87-99-75
Samedi 18 Juillet	Gilles RAYNARD Adjoint	Bâtiments - Agriculture - Environnement Gestion des déchets	07-63-42-69-66
Samedi 25 Juillet	Yvette BRETONNIER 1ère adjointe au maire	Social - Santé - Personnes âgées Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 1er Août	Yvette BRETONNIER 1ère Adjointe au maire	Social - Santé - Personnes âgées Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 29 Août	Marielle SERAILLE Adjointe	Jeunesse - Sport - Vie quotidienne	06-62-11-58-41
Samedi 5 Septembre	Isabelle LOTISSIER Adjointe	Associations - Gestion des salles Culture - Fleurissement - Jardin collectif - Poulailier	07-71-04-65-67
Samedi 12 Septembre	Gilles RAYNARD Adjoint	Bâtiments - Agriculture - Environnement Gestion des déchets	07-63-42-69-66
Samedi 19 Septembre	Yvette BRETONNIER 1ère adjointe au maire	Social - Santé - Personnes âgées Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 26 Septembre	Marielle SERAILLE Adjointe	Jeunesse - Sport - Vie quotidienne	06-62-11-58-41
Samedi 3 Octobre	Thierry LOISON Adjoint	Economie - Commerce - Artisanat Marchés forain et fermier Gestion des réseaux	06-33-87-99-75
Samedi 10 Octobre	Gilles RAYNARD Adjoint	Bâtiments - Agriculture - Environnement Gestion des déchets	07-63-42-69-66
Samedi 17 Octobre	Yvette BRETONNIER 1ère adjointe au maire	Social - Santé - Personnes âgées Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 24 Octobre	Isabelle LOTISSIER Adjointe	Associations - Gestion des salles Culture - Fleurissement - Jardin collectif - Poulailier	07-71-04-65-67
Samedi 31 Octobre	Thierry LOISON Adjoint	Economie - Commerce - Artisanat Marchés forain et fermier Gestion des réseaux	06-33-87-99-75

Economie - Les marchés

Relance du marché aux veaux

Le marché aux veaux est soutenu par des prix de vente intéressants.

Depuis la réouverture du marché aux veaux le lundi 9 février, les cours se sont maintenus avec un effectif à la vente faible entre 55 et 70 veaux par lundi. Nous sommes dans la période creuse au niveau des naissances dans les exploitations. Néanmoins, certains apporteurs ne sont pas revenus vendre leurs veaux au marché depuis la crise de la dermatose nodulaire contagieuse. Les membres du bureau ont pris le temps de rappeler chacun d'eux ces derniers mois pour les motiver à revenir. Une réunion a également eu lieu pour échanger avec les éleveurs et essayer de proposer des solutions pour augmenter le nombre de veaux commercialisés au marché.

Monsieur le Maire et les membres de la commission agricole ont également rencontré les organisateurs de la Fête de l'Agriculture qui aura lieu les 5 et 6 septembre à Saint Clément Les Places. Ensemble, nous avons réfléchi pour mettre en avant le marché aux veaux et soutenir l'évènement. Un stand de promotion de ce marché est prévu sur le week-end.

Assemblée générale de la Fédération des Marchés de Bétails Vifs (FMBV)

Cette année l'assemblée générale de la FMBV s'est déroulée les 10 & 11 juin à Chateaubriant en Loire Atlantique. Ville de 12 000 habitants, Chateaubriant accueille sous la halle de 8500m² environ 1 300 bovins (broutards, vaches, taureaux) tous les mercredis à partir de 6h du matin. C'est un marché de gré à gré entre négociants en bétail, il n'y a pas d'éleveurs. Depuis 2023, le marché aux veaux naissants s'effectue dans un bâtiment flambant neuf côté. Ville dynamique, Chateaubriant est le siège de la société KUHN, proposant toute une gamme de matériel agricole. L'usine que nous avons visitée ne fabrique que des charrues et du matériel de préparation des sols.

Lors de cette assemblée générale, il est ressorti que les effectifs bovins en France sont toujours en baisse. Néanmoins certains marchés sont assez actifs, surtout ceux dont la vente se fait au cadran. Par contre les marchés touchés par la DNC ont du mal à repartir.

Soyons très vigilants pour le nôtre malgré sa belle réputation de qualité des veaux. Un gros négociant de l'ouest de la France nous a félicités sur le marché de Chateaubriant d'avoir les plus beaux veaux de France.



Economie - Les marchés

Pentecôte à Saint Laurent : le marché forain, une tradition qui rassemble !

À l'occasion du traditionnel marché forain du lundi de Pentecôte, la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset a vécu une journée, placée sous le signe de la convivialité, du partage et de l'animation. Grâce à l'implication des forains, des commerçants de Saint-Laurent, de l'Union des Commerçants (L'UCALES) ainsi que de l'ensemble des partenaires mobilisés pour cette belle manifestation, une grande tombola a été organisée avec une vingtaine de lots à gagner.

- * 652 tickets déposés dans l'urne.
- * 500 € de bon d'achat offert par les commerçants.
- * 200 € offerts pour l'union des commerçants UCALES.
- * 65 lots divers offerts par les forains abonnés et occasionnels présents

De nombreux messages ont été diffusés pour présenter les activités des commerçants, forains etc.. Les nombreux lots généreusement offerts ont largement contribué au succès de cette animation très appréciée du public. Tout au long de la matinée, le village a vibré au rythme des animations proposées sur le stand : tirages de la tombola, musique, échanges et moments de fête ont créé une ambiance chaleureuse et familiale.

Les enfants ont également pu profiter d'un coloriage géant, apportant une touche de créativité et de joie au cœur du marché.

Les rues du village ont été animées par la "Banda l'Étincelle", dont la bonne humeur et l'énergie communicative ont accompagné commerçants, visiteurs et habitants dans une atmosphère festive et authentique.

Cette édition du lundi de Pentecôte restera comme une très belle réussite, marquée par une forte affluence, de nombreux sourires et un véritable esprit de village.

Ce moment de rencontre et de partage illustre parfaitement le dynamisme du marché forain et l'attachement des habitants à ces rendez-vous conviviaux qui font vivre notre commune.

Un grand merci à tous les participants, commerçants, forains, musiciens et visiteurs.



Les gagnants des lots offerts par les commerçants et forains du marché : **St Laurent de Chamoussset** : Gayet Danielle, Blanc Jeannette, Putinier Nicole, Butin Clément, Pavet Angèle, Pupier Vincent, Bruyas Sandra, Farge Isabelle, Yvorel Lucie, Dumas Yolande. - **Brullioles** : Bruyas Danielle - **St Genis L'Argentièr** : Kremer Sabine - **Panissières** : Gacon Sébastien - **St Jean de la Bussières** : Pons Dominique - **Villefranche** : Dumas Ingrid - **Meys** : Dussud Isabelle - **Sury le Comtal** : Fournel Rémi - **St Clément les Places** : Boinon René - **Longessaigne** : Dubessy Marie Jo - **Brussieu** : Simon Raymonde - **Courzieu** : Bataillon Monique - **Village non communiqué** : Chaduiron Faye Catherine

Urbanisme - Voirie

Aménagement du centre-bourg : lancement du projet !

La nouvelle commission urbanisme s'est récemment mise en place et a pu découvrir une première présentation du futur aménagement du centre-bourg, réalisé par le **cabinet Réalités**.

Cette première esquisse constitue une base de travail qui devra encore être approfondie. Plusieurs choix importants restent à définir, notamment concernant les sens de circulation, afin de préserver le dynamisme commercial du centre-bourg tout en améliorant les déplacements au quotidien.

Dans les prochains mois, des réunions d'information seront organisées à destination des habitants. Des temps d'échange et de concertation avec les commerçants seront également mis en place afin de construire un projet adapté aux besoins de tous. La commune prévoit également la visite d'autres centres-bourgs. Ces déplacements permettront de découvrir différents aménagements déjà réalisés et d'identifier les solutions les plus efficaces en matière de circulation, de sécurité et d'attractivité mais aussi des choix de mobiliers.



Avant le lancement des travaux d'aménagement, une première phase concernera l'assainissement et les interventions des différents concessionnaires de réseaux. Par la suite, les travaux seront réalisés par étapes sur plusieurs années, en fonction des aides financières et des budgets mobilisables. A terme, ce projet a pour objectif d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers, tout en facilitant l'accessibilité aux commerces, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

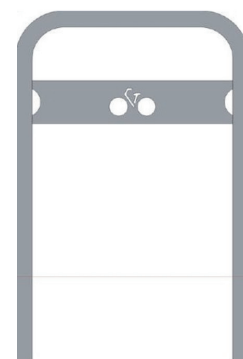
Stationnez votre vélo en toute sérénité en un coup d'oeil !

Pour faciliter vos trajets à vélo, voici la liste des emplacements équipés d'arceaux dans le village :

- Ecole Antoine Boiron : 4 arceaux
- Avenue des 4 Cantons : 2 arceaux
- Place du Plâtre : 2 arceaux
- Jardin de la mairie : 2 arceaux
- A côté de Pizz Jo : 2 arceaux

Mais aussi les emplacements des pompes à vélo mises à disposition :

- en face du SPAR
- place du Marché aux veaux
- salle pluriactivité



Sécurité

Vidéoprotection : sécurité et tranquillité

Lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 mai, les élus ont délibéré à l'unanimité, pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics et les bâtiments communaux. La première décision importante prise par la nouvelle équipe municipale, engage notre collectivité à mettre en œuvre un dispositif de surveillance afin de veiller sur les lieux ou les biens, à l'aide de caméras disposées sur les différents sites publics de la Commune. Afin de dissuader et d'identifier les délinquants. Vaste programme, qui sera réalisé en plusieurs phases, en fonction des priorités déterminées par le Conseil municipal. La société « Techno-Man » a été missionnée, en tant que maître d'œuvre, pour réaliser l'ensemble de l'opération. Pour ce qui concerne les lieux d'implantation des caméras, dix-sept emplacements ont été déterminés. Les équipements centraux seront installés en Mairie, pour la baie informatique et dans le local de la Police Municipale, pour le poste de supervision vidéo.

Des travaux importants, d'infrastructure et de raccordement aux réseaux électrique et fibre, seront nécessaires, mais ils pourront être mutualisés. En effet, la création de fibre optique propre à la Commune permettra d'optimiser d'autres coûts ou services. Il permettra une liaison des bâtiments communaux diminuant le nombre de box internet, une gestion des centrales d'alarmes (intrusion, incendie), une gestion des contrôles d'accès, une gestion des systèmes de chauffage, de remonter les rapports de radars pédagogiques, de gérer les panneaux d'affichage lumineux, etc...).

RÉUNION PUBLIQUE
D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES

**SECURISATION DE NOTRE CADRE DE VIE
PAR LA VIDEOPROTECTION**

MERCREDI 20 MAI 2026 À 20 H
Salle Pierre Frénay salle polyvalente

 Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,
72 Rue de Lyon
69930 Saint-Laurent-de-Chamousset



La société « Techno-Man » va donc maintenant préparer l'appel d'offre, pour la consultation des entreprises qui vont réaliser les travaux. Un marché public à bons de commandes sera lancé sur la totalité du projet. Cette procédure permettra de réaliser les travaux sur 4 ans maximum. Sachant que nous nous engagerons, pour l'instant, uniquement sur la 1ère phase, d'un montant total de 200 000€ HT environ. Pour les financements, des dossiers de demandes de subventions seront présentés à la Région Auvergne Rhône-Alpes (à hauteur de 50% du montant des travaux) et à l'Etat (à hauteur de 20 à 30%). La première phase pourra débuter en janvier 2027.

Bâtiments

Travaux Enedis prochainement sur notre commune



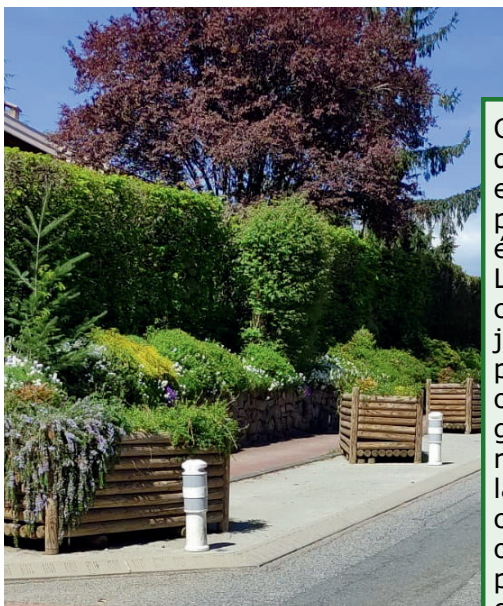
Afin de renforcer son réseau de distribution d'électricité sur notre commune la société Enedis va entreprendre de gros travaux à partir de mi-juillet. Depuis le transformateur situé au bas de la Côte Pinay une tranchée, hébergeant un câble, va être creusée pour rejoindre le transformateur de l'hôpital. Ces travaux vont longer les jeux de boules, passer au fond de la place du marché aux veaux, monter sur le parking des jardins de la mairie, traverser la place neuve et la rue de Lyon, emprunter le chemin des services jusqu'à l'hôpital.

D'autres secteurs seront aussi impactés plus tard, notamment pour l'enfouissement des lignes basse tension.

Ces travaux, prévus pour une durée d'un mois, vont donc engendrer quelques perturbations sur notre quotidien. Soyons conciliants, le but est d'améliorer la distribution électrique.

Fleurissement

Journée plantation : ensemble, végétalisons notre village !



Comme chaque année, la plantation des massifs s'est déroulée le jeudi 28 mai, sous une matinée très ensoleillée. L'équipe de bénévoles, toujours fidèle au poste, ainsi que deux agents du service technique, étaient au rendez-vous dès 7h30.

Les plants, soigneusement choisis, ont été achetés chez M. Bador, horticulteur local. Planter les massifs et jardinières pour embellir notre commune reste un plaisir partagé par tous. L'arrosage, parfaitement organisé par les bénévoles, est assuré avec une gestion responsable de l'eau : nous utilisons l'eau de nos sources et puits, disponibles sur différents sites de la commune. Pour remercier chacun du temps consacré, une sortie sera organisée le samedi 3 octobre 2026. Afin de compléter l'embellissement du parc public, nous allons installer 4 jardinières en bois, garnies de fleurs colorées.

Un poulailler au coeur du village

Quelques nouvelles de nos cocottes...

Deux poules nous ont quitté il y a quelques jours. Malgré cette perte, nos cinq poules continuent de ravir petits et grands, pour le bonheur des enfants et des passants. Vos déchets de cuisine sont les bienvenus : elles en raffolent ! Nos deux bénévoles, René et Emmanuelle, prennent soin d'elles avec dévouement et partagent généreusement les œufs avec ceux qui se font connaître. Alors, si vous souhaitez contribuer ou profiter de cette initiative, n'hésitez pas à venir déposer vos déchets et à vous faire connaître :

René : 07 77 45 81 67

Emmanuelle : 06 76 42 08 03

Merci à tous pour votre soutien et votre participation !



Cultivons ensemble !

Petit rappel de l'existence des jardins partagés et un collectif qui se situent dans le jardin de la cure derrière le restaurant scolaire. Ce jardin est divisé en 8 parcelles : 7 familles en occupent chacune une qu'ils cultivent pour eux et 5 personnes cultivent tous ensemble la dernière et se partagent les récoltes. Une adhésion annuelle est demandée de 20€ par parcelle. Cette cotisation est reversée au Comité Municipal des Aînés St Laurentais.

Au printemps, des travaux ont été effectués par les employés de la commune afin de fermer l'ensemble du jardin pour plus de propreté et de sécurité.

En contre bas du jardin, il a été créé un chemin pour permettre aux collégiens de se rendre au restaurant scolaire avec plus de sécurité.



Santé - Social

La salle d'animation de la résidence "Clos de la Galène" : un espace de vie et de partage au coeur du village

Au sein de la résidence Clos de la Galène, 24 foyers ont emménagé dans les 26 appartements locatifs récemment construits par « Les 2 Fleuves Rhône Loire ». Ce projet immobilier s'inscrit dans une démarche d'inclusion et de qualité de vie pour ses résidents, en offrant des logements adaptés et des espaces communs pensés pour favoriser les échanges.

La salle d'animation est un espace en intérieur polyvalent au service des résidents. Propriété de la mairie, elle comprend également un terrain de pétanque et un espace extérieur, offrant ainsi un cadre convivial pour les activités en plein air. Dotée d'une cuisine équipée (réfrigérateur, four, plaque de cuisson), la salle d'animation est mise à disposition de tous les résidents, leur permettant d'organiser des repas partagés, des ateliers culinaires ou des événements festifs. Un règlement intérieur a été élaboré en collaboration entre les élus et les résidents, garantissant un usage harmonieux et respectueux de l'espace.

Pour dynamiser la vie de la résidence et répondre aux besoins de ses résidents, l'association ADMR et son animatrice intervient trois fois par semaine.



"c'est un espace de vie, un catalyseur de liens sociaux"



Elle propose des temps d'échange, des jeux, des ateliers de bricolage et d'autres activités adaptées à tous les âges. Ces moments sont conçus pour :

- Favoriser les rencontres entre générations et cultures,
- Lutter contre l'isolement,
- Stimuler le bien-être par des activités ludiques, créatives ou sportives à petite échelle.

L'originalité de ce projet réside dans son approche participative et collaborative : les animations et les temps forts sont co-construits entre les résidents et l'animatrice de l'ADMR. Aucune obligation n'est imposée : chacun est libre de participer selon ses envies et ses disponibilités. Cette flexibilité permet de créer une dynamique inclusive, où tous se sentent acteurs de leur cadre de vie.



C'est aussi un lieu ouvert à tous les projets.

À terme, la salle d'animation pourrait accueillir d'autres initiatives portées par les résidents et la municipalité :

- Ateliers thématiques (jardinage, couture, musique...),
- Cours ou conférences (santé, numérique, histoire locale...),
- Événements festifs : un lieu d'accueil pour recevoir les familles pour des anniversaires et autres fêtes des résidents.

Ce lieu est bien plus qu'une simple salle : c'est un espace de vie, un catalyseur de liens sociaux et un levier pour le bien-être collectif.

Santé - Social

La commune pourrait se doter d'un incubateur de santé solidaire

Face aux difficultés d'accès aux soins, Saint-Laurent-de-Chamousset poursuit ses démarches pour attirer de nouveaux généralistes. Lors du conseil municipal du 29 avril 2026, le maire, Pierre Varliette, a présenté le travail engagé avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des monts du Lyonnais (CPTS) et les services de l'Etat.

Zone d'intervention prioritaire

Le secteur, qui concerne aussi Sainte-Foy-l'Argentière, Courzieu et d'autres communes voisines, est classé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en zone d'intervention prioritaire, soit parmi les régions les plus fragiles en termes d'accès à un médecin généraliste. La commission santé, représentée notamment par Yvette Bretonnier, a déjà tenté plusieurs pistes : publication d'annonces, contacts avec les universités, recours éventuel à un cabinet spécialisé. Sans résultat à ce jour.

La solution privilégiée est désormais collective.

La CPTS travaille à la création d'un incubateur de santé solidaire dès la rentrée. Il pourrait s'appuyer sur des médecins solidaires acceptant de dégager des créneaux, des praticiens retraités, mais aussi sur des secrétaires médicales et des infirmières.

L'arrivée de médecins juniors est espérée en novembre 2026, avec l'objectif de favoriser de futures installations. La commune pourrait être sollicitée pour l'aménagement de locaux.

Atelier bien manger, bien bouger

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ATOUTS PRÉVENTION
Rhône-Alpes

Saint-Laurent-de-Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

Salle psychomotricité
Rue des Écoles
69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

Sur inscription :
06 71 65 11 63

BIEN MANGER BIEN BOUGER

Les lundis de 14h30 à 16h 30

ATELIERS SENIORS GRATUITS




28 Sept. ATELIER NUTRITION	05 Oct. ATELIER NUTRITION	12 Oct. ACTIVITE PHYSIQUE	19 Oct. ATELIER NUTRITION	26 Oct. ATELIER NUTRITION	02 Nov. ACTIVITE PHYSIQUE
----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Carsat Auvergne-Rhône-Alpes

sa santé famille retraite services

agirceranco

Filiéris LA SANTÉ EN ACTION

ANGDM

ircantec

CNRACL Le Centre National de Recherche et d'Appui à la Santé

Scolarité

Ecole Antoine Boiron : une matinée portes ouvertes conviviale

Le samedi 14 mars 2026, l'école publique Antoine Boiron a eu le plaisir d'ouvrir ses portes aux familles souhaitant connaître l'établissement et rencontrer l'équipe enseignante. Les visiteurs ont pu découvrir les différents espaces de l'école grâce à des guides très particuliers : les élèves eux-mêmes ! Fiers de leur école, ils ont fait visiter les classes et présenté avec sérieux et enthousiasme le fonctionnement de l'établissement.

Cette rencontre a également été l'occasion de partager un moment chaleureux autour d'un café offert par l'Amicale Laïque. Parents, enseignants et élèves ont ainsi pu échanger dans une ambiance détendue et bienveillante. L'équipe enseignante remercie les membres de l'Amicale Laïque ainsi que les élèves présents, qui ont largement contribué, par leur implication et leur bonne humeur, à faire de cette matinée une belle réussite et à mettre en valeur l'esprit accueillant de notre école.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027 :

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Antoine Boiron ? N'hésitez pas à prendre contact avec Mme Tripard au **04 74 70 51 36** ou par courriel à l'adresse suivante :

ce.0691630d@ac-lyon.fr.

Et l'année scolaire est loin d'être terminée !

De nombreux projets et sorties attendent encore les élèves dans les prochaines semaines :

Les classes maternelles partiront à la découverte de la ferme des Bourettes à Haute-Rivoire.

Les élèves des classes CP/CM1 et CE1/CE2 visiteront le château de Montrond-les-Bains.

Les élèves de CE1 et CM2 découvriront la Volerie du Forez et le château de Marcilly-le-Châtel.

Les classes élémentaires participeront à une rencontre chant à Sainte-Foy-l'Argentière avec les élèves des écoles de Saint-Genis-l'Argentière et de Sainte-Foy-l'Argentière.

Les élèves prendront également part à une rencontre danse à Saint-Laurent-de-Chamousset aux côtés des écoles de Brussieu et de Montrottier.

Pour clôturer cette année scolaire, les élèves ont eu le plaisir de présenter leurs chants et leurs numéros lors de la traditionnelle soirée merguez organisée par l'Amicale Laïque le vendredi 26 juin.

Périscolaire

Une garderie périscolaire est mise en place par la mairie

Les horaires proposés

- Accueil le matin dès 7h15 jusqu'à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30 lundi, mardi, jeudi ,
- le vendredi 16h30 à 18h

Un dossier d'inscription est obligatoire à retirer en ligne ou à la mairie

Le restaurant scolaire est aussi proposé aux familles pour les enfants ne pouvant pas rentrer sur la pause méridienne. Un dossier d'inscription est aussi obligatoire.

Ecole primaire Saint-Laurent : un cadre bienveillant pour grandir et s'épanouir

À l'École Primaire Saint Laurent de Saint-Laurent-de-Chamousset, chaque enfant est accueilli dans un environnement chaleureux où l'épanouissement personnel et la réussite de tous sont au cœur de notre projet éducatif.

Notre école porte des valeurs fortes de bienveillance, de solidarité, de coopération et de collaboration. Nous accompagnons chaque élève avec attention afin de lui permettre de développer sa confiance en lui, son autonomie et son goût d'apprendre.

Dynamique et ouvert sur le monde qui l'entoure, notre établissement multiplie les projets et les rencontres qui donnent du sens aux apprentissages. Les élèves participent régulièrement à des

échanges intergénérationnels avec les seniors de la commune et accueillent également les plus jeunes enfants de la crèche, favorisant ainsi le partage, l'entraide et la découverte de l'autre.

Pour l'année scolaire à venir, notre projet éducatif mettra à l'honneur l'expression artistique et corporelle. La danse constituera le fil rouge de nombreuses activités et permettra aux enfants d'exprimer leur créativité, leurs émotions et leur sens du collectif. Un atelier de boules lyonnaises sera également proposé en partenariat avec l'Amicale Boules du village, offrant de belles occasions de rencontres et de transmission. entre générations.

Les inscriptions pour la prochaine rentrée sont ouvertes !

Toutes les modalités d'inscription sont disponibles sur le site : <https://groupescolaire-st-laurent.fr> - pour tous renseignements 04 74 70 51 08

Sport - Jeunesse

La commission dédiée à la jeunesse, au sport et à la vie quotidienne a défini plusieurs orientations majeures pour structurer son action au cours du mandat. En premier lieu, elle entend instaurer un conseil municipal des jeunes, destiné aux enfants âgés de 9 à 11 ans, en étroite collaboration avec les établissements scolaires de la commune. La tranche d'âge précise fera l'objet d'une concertation afin d'en garantir la pertinence. Par ailleurs, la commission souhaite organiser des rencontres encadrées à destination des adolescents de 12 à 16 ans. Elle étudie actuellement dans quel cadre ces rencontres pourraient être mises en place. La commission a aussi pour rôle d'accompagner les jeunes de la commune qui souhaitent faire perdurer les traditions : chanter le mai, vente des gaufres par les 18 ans, la vogue pour les 19 ans, les classes...

Un autre volet essentiel consiste à soutenir activement la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ainsi que les associations sportives du village. Enfin, la commission souhaite promouvoir le dialogue entre les habitants et les élus municipaux. Les modalités de ces échanges seront définies ultérieurement.

Cyclo des Monts

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais, par l'intermédiaire de son service des sports, a organisé le samedi 6 juin dernier le Cyclo des Monts, une randonnée cycliste dédiée aux élèves de CE2 à CM2. Deux itinéraires étaient proposés aux participants.

Le premier, d'une distance de 36 kilomètres, reliait La Chapelle-sur-Coise à Les Halles en traversant les communes de Duerne, Aveize, Grézieu-le-Marché, Viricelles, Meys et Haute-Rivoire. Le second, long de 34 kilomètres, partait de Saint-Clément-les-Places pour aboutir à Brussieu, en passant par Longessaigne, Villechenève, Chambost, Montrottier et Brullioles.

Au total, ce sont 170 enfants qui ont pris part à cette manifestation, offrant ainsi une opportunité de découvrir ou de redécouvrir les paysages des Monts du Lyonnais.

Par ailleurs, la commune de St Laurent a été bien représentée, avec la participation de 18 jeunes cyclistes à cette édition du Cyclo des Monts (10 sur le 1er parcours et 8 sur le second).



Le tour Aura

Jeudi 11 juin, la commune a vécu un moment particulièrement animé en début d'après-midi.

En effet, le Tour cycliste Auvergne-Rhône-Alpes (ex Critérium du Dauphiné) a traversé St Laurent dans le cadre de la quatrième étape, reliant Saint-Chamond à Villars-les-Dombes. Cet événement a été marqué par la présence de Paul Seixas, jeune coureur prometteur, au sein du peloton.

Les élèves de la Maison Familiale Rurale et du collège St Laurent ont ainsi pu assister à cette manifestation sportive et manifester leur enthousiasme lors du passage de la caravane et des cyclistes.



Tourisme

Le Chapis : un espace dédié aux randonneurs

Un nouveau lieu de repos et de convivialité pour les marcheurs.

A la fin de cet été, la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset met à disposition **le Chapis**, un espace spécialement aménagé pour accueillir les randonneurs de passage. Ce lieu a été pensé pour offrir aux marcheurs un moment de détente, de repos et de partage, dans un cadre convivial et apaisant.

Pour garantir le bon fonctionnement de cet espace, un règlement a été établi. Il définit les conditions d'utilisation, de réservation et de fonctionnement du Chapis, afin que chacun puisse en profiter dans les meilleures conditions.

Le Chapis vous attend pour une pause bien méritée !

Comment réserver ?

Pour obtenir le règlement intérieur et les modalités d'inscription, il suffira de le télécharger directement depuis le site internet de la commune, dans la rubrique « **Tourisme** », ou de vous adresser à **l'accueil de la mairie**.

Contacts utiles

Secrétariat de mairie :

- **04 74 70 50 19**
- mairie@saint-laurent-de-chamousset.fr

Elue responsable Tourisme :

Sandrine BOINON 06 60 07 16 43
s.boinon@saintlaurentdechamousset.fr



**ESPACE DEDIE
AUX
RANDONNEURS**

**À LA DÉCOUVERTE DES
PAYSAGES DES MONTS DU
LYONNAIS**

Randonnez à Saint-Laurent-de-Chamousset !
Parcourez les sentiers de notre commune, traversez paysages et hameaux, découvrez nos commerces et faites une pause au Chapis, notre espace dédié aux marcheurs. Un lieu de repos et de convivialité pour profiter pleinement de votre aventure.



Agenda communal



JUILLET

Vogue annuelle
du Samedi 11 au mardi 14
Place du marché aux veaux

Concours de boules et repas
du CMASL mardi 14
Boulodrome et halle aux veaux

Collecte de sang
Vendredi 24 de 15h30-19h
Salle Pierre Frénay



SEPTEMBRE

Fête de l'agriculture à
St Clément les Places
Samedi 5 toute la journée

Forum des associations
Samedi 12 de 9h à 12h
salle polyvalente



OCTOBRE

Sortie fleurissement
Samedi 3 de 8h à 18h

Demie-décades classes en 1
Samedi 10
à partir de 16h
salle Pierre Frénay

Informations Communales

Elections sénatoriales

Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales de la République. Son président peut exercer provisoirement les fonctions de président de la République si celui-ci est empêché.

En France, les 348 sénateurs partagent le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale : Ils votent les lois et peuvent déposer des propositions de loi et des amendements.

La durée du mandat d'un sénateur est de 6 ans renouvelable. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Le prochain renouvellement est prévu le 27 septembre 2026. Seront concernés, les Sénateurs des départements de l'Ain à l'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90, sauf la Seine-et-Marne) de la Guadeloupe, de la Guyane, de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française, ainsi que six sénateurs des Français hors de France.

Cette élection se déroule au suffrage universel indirect : Le Conseil Municipal de Saint Laurent de Chamousset s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 17h30 afin d'élire parmi ses membres 5 délégués et 3 suppléants.

Ces délégués, formant le collège électoral des grands électeurs, se rendront en Préfecture du Rhône le 27 septembre 2026, afin d'élire les sénateurs du Rhône.

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élu(e)[1]
M Pierre VARLIETTE	Liste Pierre VARLIETTE	DELEGUE
Mme Marielle SERAILLE	Liste Pierre VARLIETTE	DELEGUE
M Gilles RAYNARD	Liste Pierre VARLIETTE	DELEGUE
Mme Sandrine BOINON	Liste Pierre VARLIETTE	DELEGUE
M Thierry LOISON	Liste Pierre VARLIETTE	DELEGUE
M Ludovic CARRET	Liste Pierre VARLIETTE	SUPPLEANT
Mme Isabelle LOTISSIER	Liste Pierre VARLIETTE	SUPPLEANT
M Fabrice BONNET	Liste Pierre VARLIETTE	SUPPLEANT

Informations Diverses

VOGUE

SAINT LAURENT

ORGANISÉ PAR LES 2007

11 juillet

SAMEDI

- TOURNOI DE FOOT (14 H AU STADE)
- BAL (22 H)

12 juillet

DIMANCHE

- TOURNOI DE PÉTANQUE (13 H 30
À LA BUVETTE DES BOULES)
- BAL (22 H)



13 juillet

LUNDI

- BAL (22 H)

14 juillet

MARDI

- PIEDS DE COCHON + ASSIETTE
ANGLAISE (19 H)
- FEU D'ARTIFICE (23 H)

LA BUVETTE OUVRE TOUS LES SOIRS À 18 H



SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

— Mardi 14 Juillet 2026 —

CONCOURS DE BOULES



Déroulé de la journée :
10h : 1ère partie
12h : Repas
14h : 2e et 3e partie

Repas pour tous :

**Échine de porc moutarde
et pommes sautées**



Ouvert à tous – Inscriptions Yvette : 06.71.65.11.63

Parties gagnées primées

**Sur inscription uniquement,
Avant le 7 juillet**

**Joueurs : concours 5€ +
repas 16€ soit 21 € / pers.
(84€ la quadrette)**

**Non joueurs : repas 18€
Enfant 9€ (- 12 ans)**

**BUVETTE SUR PLACE
TOUTE LA JOURNÉE**

Béhefices au profit des aînés de la commune

IPNS

Notre secteur d'intervention

St Laurent de Chamousset,
Saint Symphorien sur Coise,
Saint Martin en Haut, Aveize,
Sainte Foy l'Argentière, Saint
Genis l'Argentière, Grézieu le
Marché, Coise, Souzy,
St Clément les places,
Montrottier, Albigny-
Montrottier, Saint Julien sur
Bibost, Haute-Rivoire, Meys,
Larajasse, Montromant,
Pomeys, Les Halles,
Longessaigne, Chambost-
Longessaigne, Villechenève,
Bessenay, Bibost, Brullioles,
Brussieu, Courzieu, Chevinay,
Duerné,
L'Arbresle, Sain-Bel,
Savigny, Fleurieux sur
l'Arbresle, Sourcieux les
Mines, Saint Pierre la Palud,
Eveux

Contactez nous

- Marie-Ange DUPEUBLE,
Infirmière de coordination
- Régine PUPIER,
Assistante médico-administrative

Permanence téléphonique de 8h30 à 15h30
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Téléphone: 06.07.36.16.91

<https://chmdl.fr/>

Email: crt@chmdl.fr
MonSisra:
crtlegrandjardin@aura.mssante.fr

270 chemin de l'hôpital
69930 Saint-Laurent de Chamousset

Crt Le Grand Jardin

CENTRE DE RESSOURCES
TERRITORIAL
Saint Laurent de Chamousset

CH des Monts du Lyonnais
CRT
Le grand jardin

CH des Monts du Lyonnais
HÔPITAL DE PROXIMITÉ

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Volet ①
Appui territorialObjectifs :

- Apporter soutien, prévention, conseils et ressources aux personnes âgées, aidants et professionnels.
- Améliorer la coordination sur le territoire.

Comment le CRT répond à ces objectifs :

- Mise à disposition de ressources gériatriques pour tous.
- Formations et appui aux professionnels.
- Aide à la coordination des acteurs (médecins, SAAD, SSIAD, DAC...).
- Actions de prévention et soutien aux aidants.

Critères d'inclusion :

- Personnes âgées de plus de 60 ans (sans condition de GIR).
- Aidants.
- Tous les professionnels du territoire.

Critères d'exclusion :

- Aucun (volet ouvert à tous).

Deux orientations possibles

Qui peut formuler la demande ?

- La personne elle-même.
- Un aidant familial.
- Un professionnel médico-social, sanitaire ou social.
- Le médecin traitant.
- Les partenaires du territoire (ex : DAC).

Quand et comment le CRT intervient ?

- Après réception et analyse de la demande.
- Coordination avec les professionnels du territoire.
- Intervention graduée selon l'urgence et la situation.

Comment formuler la demande ?

- En complétant la fiche de demande d'intervention. Prochainement disponible sur site du CHMDL.
 - En la transmettant par téléphone ou mail.
- Permanence téléphonique
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 15h30
Téléphone : 06 07 36 16 91

Volet ②
Accompagnement renforcé à domicileObjectifs :

- Apporter un accompagnement intensif aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- Permettre le maintien à domicile comme alternative à l'EHPAD.

Comment le CRT répond à ces objectifs :

- Evaluation complète de la situation.
- Coordination renforcée : soignants, médico-social, social.
- Interventions régulières pour sécuriser le maintien à domicile.
- Soutien de l'aidant et mobilisation de solutions adaptées (Aides techniques, aménagement du logement...)

Critères d'inclusion :

- Personnes âgées de 60 ans ou plus.
- Résidence dans le périmètre CRT.
- GIR 1 à 4.
- Besoin d'un accompagnement équivalent EHPAD.
- Situations prioritaires : retour d'hospitalisation, isolement, épuisement aidant, logement inadapté.

Critères d'exclusion :

- GIR 5-6.
- Personnes vivant déjà en établissement.
- Hors territoire CRT.
- Besoins médicaux trop lourds.
- Refus de la personne.

Zoom sur le Tir à l'Arc

Le week-end du 26 et 27 Avril, le stade municipal Michel Varliette a accueilli le concours annuel de tir à l'arc en extérieur qui a rassemblé 167 archers venus de toute la région. Cet événement sportif, placé sous le signe de la convivialité et de la performance, a proposé plusieurs catégories de compétition en équipes.

Les archers se sont affrontés en Division Régionale Honneur (DRH) arc classique à 70 mètres, en DRH arc à poulies à 50 mètres, ainsi qu'en catégorie Challenge en arc classique à 50 mètres. Tout au long du week-end, le public a pu assister à des volées de grande précision dans une ambiance chaleureuse.

Les résultats sont particulièrement encourageants pour le club local : l'équipe Challenge de Saint-Laurent s'est brillamment hissée à la première place, tandis que l'équipe DRH classique termine à une honorable 6ème position face à une belle concurrence. Au-delà de la compétition ce rendez-vous a été l'occasion de promouvoir le tir à l'arc, une discipline accessible à tous, alliant concentration, maîtrise de soi et esprit d'équipe.

Le club de tir à l'arc de Saint-Laurent accueille toute l'année les personnes souhaitant découvrir ou pratiquer ce sport, que ce soit en loisir ou en compétition. Jeunes et adultes, débutants comme archers confirmés, chacun peut y trouver sa place dans une ambiance conviviale et encadrée. N'hésitez pas à vous renseigner et à venir essayer : le club sera ravi de vous accueillir et de vous faire découvrir cette discipline passionnante.



Information Intercommunale

Création de la chorale des 4 cantons : C(h)antons les monts

Le groupement des 4 cantons et Barbara Barnoud ont imaginé au cœur des Monts du Lyonnais, une chorale territoriale.

Dans un contexte où les rythmes de vie peuvent parfois isoler, la chorale offre un espace accessible à tous, sans distinction d'âge, de niveau et sans surcharger les emplois du temps hebdomadaires de chacun.

Barbara vous propose deux répertoires, un classique et l'autre plus actuel avec la possibilité de faire l'un des deux ou les deux. Les répétitions s'effectueront 1 samedi par mois sous forme de demi journée par répertoire, sur le territoire des 4 cantons.

Un projet simple, mais profondément humain, qui fait vibrer un territoire au rythme des voix de ses habitants.

Barbara reste à votre disposition pour tout échange.

Informations pratiques :

Barbara Barnoud 0699274792 - barbarabarnoud@gmail.com



Création de la chorale des 4 cantons
Saint Laurent de Chamousset - Saint Symphorien sur Coise - Saint Galmier - Chazelle sur Lyon



Porte ouvertes le Samedi 19 Septembre
de 14h à 17h à la salle ... de ...

**D'une colline à l'autre, à travers les monts,
faisons résonner nos voix
Un moment de partage et de convivialité
autour du chant au delà de chez soi**



Les 1er samedi du mois à partir du 3 octobre



9H-12H répertoire variété
12H-13H repas tiré du sac
13H-16H répertoire classique

pour plus d'informations contacter
Barbara Barnoud au 06.99.27.47.92
chantonslesmonts@gmail.com



Un peu d'histoire

Naissance du corps des sapeurs pompiers

Depuis l'Antiquité et pendant des siècles, à l'appel d'un guetteur et plus tard du tocsin et de la sirène, les hommes ont dû faire face aux incendies ; le feu étant présent dans les maisons pour la cuisson des aliments, l'éclairage et le chauffage, le risque était grand de voir s'enflammer des bâtiments souvent construits en bois et chaume.

A St Laurent de Chamousset, lors d'un incendie survenu le 8 août 1846 qui a détruit 2 maisons, une femme a péri dans les flammes (Marie Chazallet, une célibataire de 47 ans). Le brigadier et ses gendarmes se sont conduits très courageusement pour isoler le feu en évitant la destruction d'une partie du quartier" (celui du Chirat). Ils ont été officiellement remerciés par le maire, Charles de Saint Victor, et le conseil municipal (cf délibération du 15 août 1946).

L'année suivante, une souscription a permis d'acheter une pompe à incendie et ses accessoires aux Etats Guinand de Lyon (coût 1010F). Cette pompe, actionnée par 7 bénévoles appelés gardes pompes puis pompiers, était remise dans une dépendance de l'hôpital récemment créé, puis, à partir de 1928, dans un local aménagé sous le clocher de l'église, enfin, en 1936, dans un entrepôt situé Place Neuve.



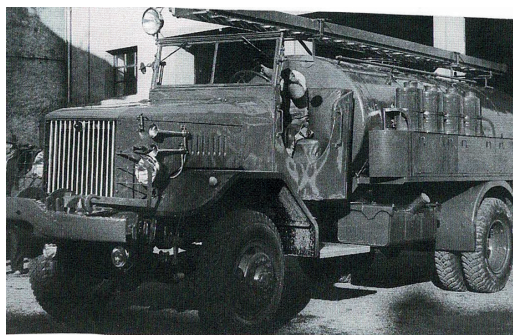
Place du Plâtre

Pour une meilleure organisation des secours, le 18 avril, une équipe est constituée officiellement par le maire P. PAVET et les conseillers municipaux : Louis Godde, chef de manœuvre, Joseph Berthot, Odet Chervolin, Pierre Colomb, Antonin Lesbats, Pierre Passelègue, Henri Varliette et les 2 cantonniers de la commune. Ils avaient à leur disposition 40 m de tuyaux, 2 lances, 5 raccords et 50 seaux en toile.

Après de nombreuses démarches, le corps de sapeurs pompiers volontaires a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 24 avril 1946 avec un effectif de 20 hommes sous la responsabilité du sous-lieutenant Pierre Passolègue. Un an plus tard, ils se sont réunis pour la première fois autour d'une bonne table et on fête, comme il se doit, leur patronne Sainte Barbe.

Pour abriter le matériel, un dodge, une moto-pompe et surtout l'énorme FWD porteur d'eau, une première caserne a été construite sur la Place du Plâtre et inaugurée en 1952 par le maire G. Fougerouse.

Ce véhicule tout terrain avec citerne de 5000 litres et motopompe a rendu de nombreux services dans le canton.



FWD porteur d'eau

Pour l'alerte, une sirène a été judicieusement installée dans le clocher de la mairie.

C'est ainsi, qu'après une longue gestation, est né le corps des Sapeurs Pompiers saint Laurentais au secours des biens et des personnes. Grâce au dévouement d'hommes et de femmes, il perdure depuis 90 ans.

D'où vient l'expression "fumer comme un pompier" ? Après un incendie, le pompier, en retirant sa veste de cuir, fumait non pas du tabac mais à cause de la transpiration. Autre explication possible : à Paris, au 19e siècle, on utilisait des pompes à vapeur, pour qu'elles soient efficaces au plus vite, elles étaient constamment sous pression et, lors des départs, elles laissaient échapper un nuage de vapeur...

Conseil Municipal Comptes rendus de séances

Seance du 29 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Compte rendu affiche le 4 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour

de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Nathalie BATAIL.

Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Ludovic CARRET, Madame Marielle SERAILLE,

Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Gwendoline CHALON, Monsieur David PUPIER, Monsieur Herve GREGOIRE, Madame Stephanie AUTER, Monsieur Cedric COQUARD, Madame Nathalie BATAIL, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA.

Membres excusés : Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Thierry LOISON, Monsieur Fabrice BONNET, Madame Emilie DANVE

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des

pouvoirs : Monsieur Fabrice BONNET à Monsieur Gilles RAYNARD, Monsieur Thierry LOISON à Madame Sandrine BOINON. Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Nathalie BATAIL.

- Présentation du projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur les bâtiments et espaces publics de la Commune et débat, Monsieur le Maire expose qu'il a souhaité la présentation de l'étude réalisée, pour l'installation de la vidéoprotection afin que le Conseil Municipal débattenne ce soir. Il remercie Monsieur Régis le GOUAR, policier municipal pour sa présence ce soir et la présentation à venir. Il présente l'échéancier en cas d'accord du

Conseil Municipal : Réunion publique le 20-05-2026 à 20h00 à la salle Pierre FRENAY, puis validation définitive lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Il précise que le projet sera phase (au moins en deux parties) avec la réalisation d'un marché à bon de commande. Il y aura un engagement uniquement sur la première phase.

Monsieur Régis le GOUAR expose que la

Cellule Prévention Technique de la Malveillance (CPTM), étudiée ensuite par le bureau d'études TECHNOMAN, maître d'œuvre, missionne pour

cette opération. Dix-sept emplacements de vidéoprotection ont été prévus avec des équipements en caméras fixes ou 360°, ou des VPI (permettant la lecture des plaques d'immatriculation). Les données seront conservées sur le serveur vingt et un jours, et les relectures ne seront possibles que sur requête judiciaire ou en cas d'atteinte aux biens communaux. La vidéoverbalisation est possible en direct mais reste un choix à définir. Toutes les entrées et sorties du bourg seront filmées, ainsi que les espaces publics. La baie informatique serait placée en Mairie et le poste de visionnage dans les locaux de la Police Municipale. Monsieur Régis le GOUAR rend compte de ce qu'il a pu constater récemment sur notre Commune et explique que cet outil serait une aide précieuse afin de permettre d'enrayer les incivilités, trafics et dégradations. Les différents points d'installation sont détaillés et il est précisé qu'un travail sera effectué en commission, et avec le bureau d'études sur les localisations. Monsieur le Maire précise que la Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 50 %, de la part de la Région Auvergne-Rhône Alpes mais aussi d'aides de l'Etat (FIPD - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). Il lance le débat au sein du Conseil Municipal. Monsieur Patrick DUCREUX questionne sur les modalités d'encadrement des visionnages. Il est précisé que seules les personnes habilitées pourront effectuer le visionnage des images. Madame Nathalie BATAIL demande quelles seront les réponses apportées en cas de dégradations des biens publics : dans ce cas, la négociation avec les auteurs ou leurs parents est possible, ou le dépôt de plainte en gendarmerie et la suite judiciaire. Monsieur Régis le GOUAR précise qu'avec l'expérience de Sainte Foy L'Argentière, la vidéoprotection est devenue son cœur de métier et permet la reconnaissance de 80 % des auteurs et dégradations mais est aussi une aide précieuse pour les cambriolages ou trafics divers pour la Gendarmerie.

de dégradations mais est aussi une aide précieuse pour les cambriolages ou trafics divers pour la Gendarmerie. D'autre part, Monsieur le Maire précise que les effectifs de la Brigade ne sont pas suffisants et que l'Etat ne mettra pas des moyens humains supplémentaires pour la surveillance de notre territoire. Il conclut et propose de continuer les études en commission, sachant que le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet et donne rendez-vous à la population pour la réunion publique où chacun pourra s'exprimer.

Présentation de l'action du CTPS et de l'ARS pour la recherche de médecins généralistes,

Monsieur le Maire commence par une présentation du CTPS des Monts du Lyonnais : La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais est une association qui rassemble l'ensemble des acteurs de santé pour assurer la coordination des soins et l'amélioration du système de santé sur le territoire. Une réflexion avec les instances de l'Etat a été engagée pour trouver des nouveaux médecins pour notre Commune mais aussi pour Sainte Foy L'Argentière, Courzieu et autres communes du secteur. Tout ce secteur étant jugé comme une zone d'intervention prioritaire par l'ARS. Madame Yvette BRETONNIER présente les actions de la commission santé avec la publication à deux reprises d'une annonce, les contacts pris avec les universités...Tout cela n'a pas eu d'effet et il semble préférable aujourd'hui de se regrouper pour cette recherche. Monsieur le Maire et Madame Yvette BRETONNIER ont déjà rencontré les membres du CTPS à deux reprises. Ils sont extrêmement motivés pour la mise en place d'un incubateur de santé solidaire dès la rentrée avec des réceptions de patients par des médecins solidaires (dégageant des plages horaires pour venir sur votre secteur), médecins retraités avec un allègement des procédures administratives (présence de secrétaires médicales) et des soins (infirmière). Et l'arrivée de médecins juniors en novembre 2026 pour favoriser les installations potentielles. Pour l'instant, il est préférable que les élus n'interviennent pas mais la Commune sera sollicitée pour l'aménagement des locaux. La question du recours à une agence de « chasseurs de tête » est évoquée mais après des contacts, cette piste est pour l'instant mise de côté, dans l'attente des résultats de l'action du CTPS.

Location d'un local commercial à la SNC GIRAUD, Monsieur le Maire donne lecture de la demande de location de l'ancien local communal de la fleuriste par Monsieur Fabian GIRAUD, afin d'installer l'activité bar-PMU de son commerce mais aussi d'organiser des

événements (soirées à thème, après-midi tricot...) car son activité de débits de boissons devient problématique à gérer avec les clients de la presse. Il souhaite aussi reprendre le point « Mondial Relais ». D'autre part, il y aura des amplitudes d'ouvertures importantes, notamment le Samedi et le Dimanche matin, ce qui est essentiel pour l'animation de notre village le week-end. Monsieur le Maire expose avoir rencontré la gérante du bar restaurant « Manullamgac » pour évoquer ce sujet avec elle. Elle n'envisage pas d'ouverture le samedi après-midi et le dimanche matin. Il propose donc la location pour un montant de 300 euros HT par mois de l'ancien local de la fleuriste à la SNC GIRAUD jusqu'à la fin de l'année 2026, puis le loyer sera revu au montant de 415 euros HT par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition de location après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0)

• Nomination des délégués communaux au sein des commissions communautaires, Monsieur le Maire présente la liste des commissions communautaires et proposent aux conseillers municipaux de s'inscrire :

COMMISSION	DELEGUE(E)
AGRICULTURE/FORET	Ludovic CARRET
ASSAINISSEMENT / RIVIERES	Gilles RAYNARD (suppl.) Herve GREGOIRE
CULTURE	Isabelle LOTISSIER
ECONOMIE	Thierry LOISON
GESTION DES DECHETS	Gilles RAYNARD
PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE	Marielle SERAILLE
SOLIDARITES - SOCIAL	Yvette BRETONNIER
TOURISME ET LOISIRS	Sandrine BOINON
TRANSITION ECOL. ET ENERG.	Gilles RAYNARD
HABITAT/URBANISME - COPIL PLH	Herve GREGOIRE
VOIRIE	Fabrice BONNET
MOBILITE	Gwendoline CHALON
SYRIPT - BREVENNE-TURDINE	Fabrice BONNET
SPL ESCAPA'D	Pierre VARLIETTE
	Marielle SERAILLE
	Cedric COQUARD
SPL MONTS LYONNAIS - PE	Sandrine BOINON

Recrutement d'un fonctionnaire stagiaire au sein des services techniques,

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite créer un poste de fonctionnaire stagiaire à temps complet pour la poursuite d'embauche de Monsieur Bertrand CHAVEROT en CDD depuis mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire aux services techniques.

Modification des statuts du SIEMLY,

Monsieur le Maire présente la demande de validation de modification des statuts du SIEMLY (Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier) portant sur les articles 1 (Composition et dénomination) et 6 (Comité Syndical).

dénomination) et 6 (Comité Syndical). Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 27 février 2026, approuve la modification des statuts du SIEMLY.

Nomination d'un référent communal auprès du SDMIS, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du président du SDMIS et propose la nomination de Madame Stéphanie AUTER en tant que référente.

Il expose que la commission sécurité sera bientôt réunie pour la présentation et mise à jour du PCS.

- Transfert des pouvoirs de police au président de la CCMDL, Monsieur le Maire expose que « conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale. Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection. » Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale suivants, au président de la CCMDL en matière de voirie, assainissement, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, déchets, habitat (PLH, OPAH, PIG) et décide que ces pouvoirs continueront d'être exercés par le Maire de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0-Abstention : 0)

• Décisions modificatives (budget général, budget Place du Plâtre),

Monsieur le Maire présente les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n°1 budget général :

Compte	Section	D/R	Montant
1311/041	Invest.	D	18 722,80 €
1311/13	Invest.	D	-18 722,80 €
1313/041	Invest.	D	14 738,50 €
1313/13	Invest.	D	-14 738,50 €
1321/041	Invest.	R	18 722,80 €
1321/13	Invest.	R	-18 722,80 €
1323/041	Invest.	R	14 738,50 €
1323/13	Invest.	R	-14 738,50 €
21318/21	Invest.	D	20 000,00 €
21318/21	Invest.	D	-20 000,00 €

Décision modificative n°1 Bâtiment Place du Plâtre :

Compte	Section	D/R	Montant
1311/13	Invest.	D	-18 722,80 €
1313/041	Invest.	D	14 738,50 €
1313/13	Invest.	D	-14 738,50 €
1321/041	Invest.	R	18 722,80 €
1321/13	Invest.	R	-18 722,80 €
1323/041	Invest.	R	14 738,50 €
1323/13	Invest.	R	-14 738,50 €
21318/21	Invest.	D	20 000,00 €
21318/21	Invest.	D	-20 000,00 €

Le Conseil Municipal valide des décisions modificatives.

• Travaux des commissions, Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Marielle SERAILLE rend compte de la réunion, en présence d'Isabelle LOTISSIER, avec les jeunes de la Vogue 2026. Suite à la première réunion de la commission Sport-jeunesse, la création d'un Conseil Municipal de Jeunes (CE2 à la sixième) est en cours de préparation. La commission va aussi rencontrer les associations sportives et la MJC. Après discussion en commission, il apparaît très complexe d'organiser la fête des mères cette année : il n'est pas possible de trouver une animation musicale et la petite fréquentation des deux années précédentes a été prise en compte. De plus, il est difficile de mobiliser la population avec une manifestation en fin de matinée. Monsieur le Maire n'est pas forcément favorable à l'abandon de cette manifestation, qui est en plus, annoncée sur la lettre d'information pour le 31 mai.

Madame Sandrine BOINON rend compte des travaux de la commission communication avec une réorganisation des informations diffusées sur les réseaux, une mise à jour du site internet. Pour la commission tourisme, un tour de la commune sera effectué et cet état des lieux sera complété par les informations de l'Office du tourisme mais également de la commission patrimoine du Comité d'Animation.

En l'absence de Monsieur Thierry LOISON, elle rend compte de l'avancée de l'enquête commerciale (245 questionnaires complétés actuellement).

Pour le marché, une réunion avec les forains sera organisée fin mai et l'animation du lundi de Pentecôte se prépare.

Madame Yvette BRETONNIER fait part de la rencontre entre les élus, l'ADMR et les résidents du Clos de la Galène au sujet des animations proposées. Le règlement d'utilisation de la salle communale sera élaboré avec l'animatrice et les résidents. Monsieur le Maire intervient pour présenter la convention avec l'ADMR pour un montant de 32.64 € de l'heure et pour 12 heures par semaine.

Une participation sera demandée aux résidents à partir de septembre 2026 sur la base de 50 euros par couple et 30 euros pour une personne seule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0).

Madame Yvette BRETONNIER annonce que l'apéritif de fin d'année élus-agents communaux sera organisé le jeudi 2 juillet 2026 à 19h00.

Monsieur Gilles RAYNARD fait un bref compte rendu de la première réunion de la commission « Bâtiments ».

Monsieur Ludovic CARRET expose que le bureau d'études REALITES est venu présenter le projet Saint Laurent Horizons 2025 en commission avec les modifications apportées depuis la dernière présentation du Conseil Municipal. Un planning de réunion de commission mais aussi de présentation à la population du projet sera prochainement réalisé. Un travail complémentaire a été demandé pour les abords du Clos de la Galène et la mise en accessibilité du bâtiment.

Monsieur le Maire annonce une formation PLU avec les élus le 26-05-2026 à 18h00 en Mairie.

Monsieur Fabrice BONNET étant absent, Monsieur Ludovic CARRET présente un devis dans le cadre du programme de voirie de la CCMDL pour la réalisation d'un revêtement bicouche sur le chemin de Montchourier (partie Bressieux).

• **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente plusieurs devis à la validation du Conseil Municipal :

Intervention des brigades Natures pour 5 120.00 euros HT

Tondeuse autoportée (ALLM) pour 7 658.33 euros HT

Réalisation d'un revêtement bicouche sur le cheminement piétonnier entre le collège et le restaurant scolaire pour un montant de 2 100.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les devis présentés après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0).

Il présente également le projet de renouvellement de bail pour les locaux de l'Espace Juge Pascal loué par la Mutuel Petite Enfance « Le Gamin, La Gamine » : 1200.16 euros par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention d'occupation des locaux après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention d'occupation des locaux après un vote à l'unanimité (Votants : 17 (dont 2 pouvoirs) - Oui : 17-Non : 0- Abstention : 0).

Il donne lecture d'un courrier des porteurs de projets du PADEL annonçant l'abandon du projet. Ce dernier sera annexé au présent PV et diffusé dans la lettre d'information.

Prochaines séances du conseil municipal :
Jeudi 28 mai 2026 à 19h15 – Vendredi 5 juin à 19h15 (Elections sénatoriales 2026) - Jeudi 25 juin 2026 à 19h15 - Jeudi 23 juillet 2026 à 19h15.

VAPILLON Bastien
54 Rue de la Combe
69930 Saint-Clément-les-Places

DUCLOISET Quentin
2 Rue Louis Guillaumond
69440 Mornant

À l'attention de M le Maire et des élus du Conseil Municipal de Saint-Laurent-de-Chamousset

Le 27 avril 2026,

Objet : Abandon du Projet de complexe sportif dédié aux sports de raquette

Mesdames, Messieurs les élus,

Par un précédent courrier adressé à votre assemblée, nous avons eu l'honneur de vous présenter un projet de structure sportive couverte, principalement dédié aux sports de raquette tels que le padel, le badminton et le pickleball.

Ce projet, résolument orienté vers la promotion de la pratique sportive, de la convivialité et du lien social, avait reçu un accueil favorable de la part de la précédente équipe municipale.

Dans ce contexte, et alors que la commune envisageait la rénovation du terrain de football avec la mise en place d'un gazon synthétique, il avait été évoqué la possibilité de céder le terrain communal actuellement occupé par celui-ci, afin d'y implanter notre structure. Cette option présentait notamment l'avantage de maintenir une cohérence d'ensemble avec les équipements sportifs existants tout en limitant l'impact visuel.

À l'issue de plusieurs mois d'études et de développement, nous avons procédé, en janvier 2026, à la diffusion d'une vidéo de présentation du projet. Celle-ci a rencontré un écho significatif, totalisant près de 21 000 vues sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), et suscitant de nombreux messages de soutien et d'enthousiasme. À ce jour, nos plateformes rassemblent près de 450 abonnés.

Parallèlement, nous avons été informés de l'initiation d'une pétition par certains habitants de Saint-Laurent-de-Chamousset ainsi que des communes avoisinantes. Nous avons également constaté la diffusion de plusieurs informations erronées, ayant contribué à altérer la perception du projet, notamment l'idée selon laquelle celui-ci bénéficierait d'un financement communal, résultant d'une confusion avec le projet de réfection du terrain de football.

Cette pétition a recueilli plus de 200 signatures.

Comme nous l'avions exprimé dans notre correspondance initiale, la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset nous apparaissait comme un territoire particulièrement propice à l'implantation d'un tel équipement, au regard de son dynamisme et de son engagement en faveur de la vie associative, sportive et sociale.

Ce projet est avant tout né d'une passion profonde pour le sport et ses valeurs. En tant que pratiquants et amateurs engagés, nous avons à cœur de créer un lieu favorisant l'accès à ces

disciplines, le partage et la convivialité. Au-delà de cette démarche personnelle, notre volonté était également de structurer cette initiative pour en faire un véritable projet professionnel, viable et pérenne, capable de contribuer durablement au dynamisme sportif et économique du territoire.

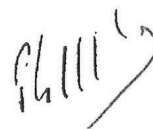
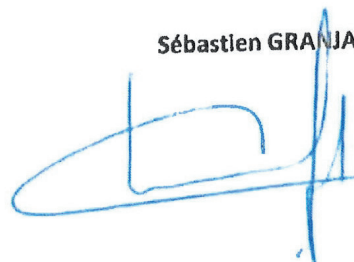
Toutefois, face à une opposition certes minoritaire mais dont la virulence s'est parfois traduite par des attaques personnelles à l'encontre de certains membres du projet, nous avons pris la décision de renoncer à l'implantation de celui-ci sur le territoire de votre commune.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'ensemble de l'équipe municipale pour l'attention portée à notre démarche, ainsi que pour l'accueil qui lui a été réservé. Nous regrettons néanmoins qu'un déficit de communication n'ait pas permis d'en assurer une meilleure compréhension donc à sa concrétisation.

Nous poursuivons actuellement nos réflexions en vue de développer ce projet sur une commune voisine. Nous restons convaincus qu'une structure comme celle-ci à toute sa place dans les Monts du Lyonnais.

Enfin, nous ne pouvons que déplorer que les habitants de Saint-Laurent-de-Chamousset n'aient pas pleinement perçu les bénéfices sportifs, sociaux, conviviaux et économiques qu'un tel projet aurait pu apporter à leur territoire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les élus, l'expression de notre considération distinguée.

Quentin DUCLOISET**Bastien VAPILLON****Philippe VILLE****Yvan SIMON****Sébastien CARRASCO****Sébastien GRANJARD**

Séance du 28 mai 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2026

Compte rendu affiché le 4 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Sandrine BOINON.

Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur David PUIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Cédric COQUARD, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Emilie DANVE, Madame Stéphanie AUTER, Madame Gwendoline CHALON.

Membre excusé : Monsieur Ludovic CARRET (pouvoir à Gilles RAYNARD).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Monsieur Ludovic CARRET à Monsieur Gilles RAYNARD.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Sandrine BOINON.

• **Installation d'un système de vidéoprotection** sur les espaces publics et les bâtiments communaux : vote et modalités de mise en œuvre, phasage des travaux, Monsieur le Maire rend compte de la réunion publique, avec une présentation très intéressante, effectuée par les représentants du Groupement de Gendarmerie du Rhône, le Major commandant la brigade de St Laurent et Régis notre policier municipal. Malgré un public peu nombreux, il en ressort que ce système de vidéoprotection est nécessaire pour notre collectivité. Un nouveau débat s'instaure entre les élus. Et ensuite, Monsieur le Maire propose au vote, l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics et les bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal valide cette proposition (Votants : 19 (dont 1 pouvoir) - Oui : 19 - Non : 0 - Abstention : 0)

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour cette unanimité et annonce une prochaine réunion de la commission sécurité, avec le maître d'œuvre, le bureau d'études TECHNOMAN, pour la détermination du phasage des travaux, l'arrêt des points d'installation, la durée de stockage des

des données (qui détermine la taille du serveur et donc le coût de l'installation). Un marché public à bons de commandes sera lancé sur la totalité des travaux. Cette procédure permettra de réaliser les travaux sur 4 ans maximum. Sachant que nous nous engagerons, pour l'instant, uniquement sur la 1ère phase. Pour les financements, des dossiers de demandes de subventions seront présentés à la Région Auvergne Rhône-Alpes (à hauteur de 50% du montant des travaux) et à l'Etat (à hauteur de 20 à 30%). La première phase pourra débuter en janvier 2027.

• **Détermination du prix des repas** pour la saison 2026-2027 au restaurant scolaire, modification du règlement intérieur, travaux de ventilation dans la salle du tunnel de lavage, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER. Elle présente le bilan financier du restaurant scolaire avec une diminution du reste à charge pour la Commune. Elle expose qu'il est extrêmement difficile de tenir un budget avec les hausses des denrées alimentaires et de l'énergie. L'approvisionnement en produits locaux est aussi difficile à assurer. Après débat, il est proposé une augmentation de 10 centimes pour les repas des maternelles et primaires et 15 centimes pour le repas des collégiens. A partir du 1er septembre 2026, les prix des repas seront donc de : 5.05 euros pour les primaires et 5.35 euros pour les collégiens.

Après en avoir délibéré et notamment avoir préféré une hausse modérée mais régulière, le Conseil Municipal valide les tarifs proposés après un vote à l'unanimité (Votants : 19 (dont 1 pouvoir) - Oui : 19 - Non : 0 - Abstention : 0) Le règlement intérieur est en cours de rédaction notamment sur le point de l'accueil des enfants ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Monsieur Gilles RAYNARD présente le devis de la société VDF pour l'installation d'une hotte de cantonnement et de ventilation dans le local de plonge, pour un montant de 8085 euros HT.

Le Conseil Municipal valide le devis : (Votants : 19 (dont 1 pouvoir) - Oui : 19 - Non : 0 - Abstention : 0)

• **Résidence Seniors « Le clos de la Galène »** : échéancier de paiement à Deux Fleuves Rhône Habitat, présentation du règlement intérieur pour l'utilisation par les résidents de la salle d'animation, aménagements des abords rue Cour Denis et Montée de la Galène.

Monsieur le Maire présente l'échéancier de paiement de la salle d'animation de 375 355 euros TTC.

Il rappelle que cette salle a été financée avec l'aide du Département du Rhône (60 000 euros), de l'Etat (DETR : 91 200 euros), du FCTVA (61 573 euros) et de fonds propres (162 582 euros). Il propose un étalement des paiements sur 4 trimestres. Il présente également l'obligation de passer par une vente à l'euro symbolique afin de clore la procédure et de devenir propriétaire de cette salle (division en volume lot 2b). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette vente à l'euro symbolique après un vote (Votants : 19 (dont 1 pouvoir) - Oui : 19 - Non : 0 - Abstention : 0)

Monsieur le Maire aborde le règlement intérieur pour l'utilisation par les résidents, de la salle d'animation communale, accolée à la résidence seniors. Il rend compte de la dernière réunion d'élaboration avec les résidents et des difficultés rencontrés avec certains, quant au paiement d'une participation pour avoir accès aux animations et à la salle. Les élus proposent d'utiliser la salle communale et de profiter des animations de l'association ADMR gratuitement, comme bon leur semble, et ceci jusqu'à la rentrée de septembre. Nous leur proposerons ensuite une réunion, afin de faire un point sur l'organisation et sur l'utilisation durant ces trois mois écoulés. Nous verrons aussi, quelle participation on pourrait demander à chacun. Monsieur le Maire demande à Madame Yvette BRETONNIER de lire ce projet de règlement. Le Conseil Municipal propose quelques annotations et valide ce règlement. Monsieur le Maire présente une proposition d'aménagement des abords de la Résidence afin d'adapter l'accès. PMR et organiser le stationnement.

• **Organisation des services communaux** : présentation de l'analyse des entretiens avec les agents et proposition de fonctionnement, Monsieur le Maire rend compte des entretiens menés avec les agents communaux afin de mieux les connaître. Il relate beaucoup de retours positifs et des observations pertinentes.

Afin d'assurer une meilleure coordination et communication entre les services il est proposé :

- Organiser une rencontre entre les responsables de services : secrétaire générale, responsable service technique, responsable bâtiment, responsables restaurant scolaire et les élus référents, toutes les six semaines environ.

- **La gestion administrative** de l'ensemble du personnel communal est assurée par la Secrétaire Générale, Christel PASSELEGUE, sous la responsabilité du Maire. - La gestion du service technique est assurée par René CHAMFRAY sous la responsabilité du Maire ; sous la responsabilité de Fabrice BONNET, dans le cadre de l'entretien de la voirie communale ; Sous la responsabilité de Gilles RAYNARD, dans le cadre de la gestion des déchets, sous la responsabilité d'Isabelle LOTISSIER dans le cadre de l'entretien des massifs et du fleurissement.

- La gestion des bâtiments communaux est assurée par Christophe LAFFAY ; sous la responsabilité de Gilles RAYNARD et Ludovic CARRET ; sous la responsabilité d'Isabelle LOTISSIER, dans le cadre de la gestion de l'utilisation et l'entretien des salles communales ; sous la responsabilité d'Yvette BRETONNIER, dans le cadre de l'école Antoine BOIRON.

- La gestion du restaurant scolaire est assurée par Cédric PERIER et Christophe PILIAT sous la responsabilité d'Yvette BRETONNIER.

- La Gestion des ATSEM et de la garderie périscolaire est assurée par Christel PASSELEGUE, secrétaire générale, sous la responsabilité d'Yvette BRETONNIER.

- La Gestion de la police Municipale est assurée par Régis LE GOUARD ; sous la responsabilité du Maire et de Yvette BRETONNIER ; sous la responsabilité de Marielle SERAILLE dans le cadre de la gestion de la vie quotidienne.

Actions à mettre en place en priorité :

- Création des fiches de poste pour chaque agent.

- Proposition de formations auprès des agents.

- Réalisation des entretiens individuels par Christel PASSELEGUE, Secrétaire Générale.

- Installation de la climatisation dans le bureau de Christel et à l'accueil.

- Proposition d'une réorganisation interne du service technique telle qu'elle est demandée par les agents.

- Amélioration du service du restaurant scolaire.

• **Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain** pour alignement de voirie, Monsieur le Maire présente la proposition d'acquisition pour alignement rue du Stade, de la parcelle cadastrée section B n°614, à l'euro symbolique, à la SCI TARDY ROSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition après un vote : (Votants : 19 (dont 1 pouvoir) - Oui : 19 - Non : 0 - Abstention : 0)

• **Travaux des commissions** : Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués : Monsieur Fabrice BONNET rend compte de la réunion du 27/05/2026 au sujet du marché aux veaux. Les membres de l'association de promotion ont répondu présents ainsi que le vice-président délégué à l'agriculture de la CCMDL, Monsieur Mathieu RAZY.

Il faut maintenant communiquer afin de trouver encore plus d'apporteurs, de convaincre les éleveurs du territoire des Monts du Lyonnais, de venir vendre leur production au marché chaque lundi. Le marché aux veaux sera à l'ordre du jour de la première réunion de la commission agricole de la CCMDL.

Il rend compte de l'état des lieux réalisé par la commission voirie.

Madame Sandrine BOINON rend compte des travaux en cours de la commission communication : Lettre d'information (pour une distribution début juillet), bulletin municipal (demande de devis), amélioration du site internet. La commission tourisme a rédigé sa feuille de route et commencé son état des lieux.

Madame Isabelle LOTISSIER fait part de la réalisation de la journée plantations avec 8 bénévoles et les services techniques.

La commission associations se réunira prochainement 3 fois : rencontre avec la Fabrik pour les projets 2027, planning des salles, et avec l'association Zink'Monts pour leurs concerts de septembre 2026.

La commission culture a rencontré les deux associations présentent dans le pôle culturel afin d'élaborer un règlement intérieur et de travailler sur les animations

Madame Marielle SERAILLE expose que les conscrits sont très en avance pour l'organisation de la Vogue 2026. Une rencontre avec la MJC est programmée.

Madame Yvette BRETONNIER annonce la présence de deux bus de dépistage pour les cancers de la peau (2 juin 2026) et le cancer du col de l'utérus (22 juin 2026).

Elle présente l'installation d'arceaux à vélos supplémentaires vers l'école publique mais l'accès à l'emplacement doit être sécurisé.

Monsieur Gilles RAYNARD expose que les référents compostage sur la commune vont changer. Il rend compte de l'installation de la cuisine à la salle d'animation de la résidence seniors, de travaux sur le portillon et de la pose de stores à l'école publique (Devis SMC JOURNET pour 1 773 euros HT), la commission travaille sur l'aménagement de la cuisine de la salle Suzanne Fougerouse et la rénovation de la bascule de la Place Neuve.

Monsieur Thierry LOISON rend compte des réunions d'installation des comités syndicaux du SYDER et du SIEMLY.

Il expose qu'il va être formé afin d'avoir accès aux informations et demande de réparations pour l'éclairage public.

Il fait le point sur l'enquête lancée sur les habitudes commerciales, et annonce le compte-rendu pour mi-juin.

Il remercie tous les élus présents pour leur aide à l'animation du marché de Pentecôte : 23 lots ont été remis.

- Questions diverses.

Monsieur le Maire rappelle la réunion du Conseil Municipal le vendredi 5 juin 2026 à 17h30, pour la désignation des délégués qui voteront pour les prochaines élections sénatoriales.

Le Tour Auvergne-Rhône-Alpes traversera la commune le jeudi 11 juin 2026.

Il annonce l'inauguration de la Résidence Seniors le vendredi 10 juillet 2026 à 18h30.

Prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 25 juin 2026 à 19h15 - Jeudi 23 juillet 2026 à 19h15.

“Pour tous vos besoins d'informations, connaître les formalités administratives et suivre les actualités de votre commune”



ou en mairie
Tél 04 74 70 50 19

mairie@saintlaurentdechamousset.fr
www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

